



Affiché le 30/06/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

OBJET : Attribution du marché de location et entretien du linge des crèches communautaires (2026-01)

Décision n° 26 06 02

Étaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Branda, Madame Christine Beille Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino et Madame Audrey Legeret

Était absent : Monsieur Michel Calmet

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 26 03 05 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau et notamment « *Concernant les marchés, prendre toute décision concernant, la passation, l'exécution, la modification et la résiliation de marchés publics de fournitures, services, travaux ou prestations intellectuelles passés en procédure adaptée comprise entre d'une part les seuils des marchés en procédure adaptée dont la valeur estimée correspond au seuil défini par l'article R 2122-8 du Code de la Commande publique et d'autre part les seuils des procédures formalisées tels que définis par l'article L 2123-1 du code de la commande publique, lorsque les crédits sont prévus dans le budget* »,

Considérant le lancement de la consultation relative à la Location et l'entretien du linge des crèches communautaires (n°2026-01) en date du 12 mai 2026,

Considérant qu'il s'agit d'un marché de service à bons de commande passé en procédure adaptée sans minimum et avec un maximum annuel de 65.000 € HT pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois, soit une durée totale de 3 ans,

Considérant qu'il s'agit d'un marché réservé aux établissements et service d'aide par le travail mentionné à l'article L 344-2 du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le marché n'a pas été alloti, les prestations constituant un ensemble homogène,

Considérant les conclusions de l'examen des offres reçues eu regard des critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation de cette procédure.

Monsieur Cyril PIAZZA, président, propose d'attribuer le marché de location et d'entretien du linge des crèches communautaires (2026-01) à l'Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et adultes en Recherche d'insertion (AFPJR) ESAT LES PRES (1ère avenue, 175, 1ère rue - 06510 CARROS).

**Le Bureau, vu sa délégation, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'attribuer le marché de location et d'entretien du linge des crèches communautaires (2026-01) à l'Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et adultes en Recherche d'insertion (AFPJR) ESAT LES PRES (1ère avenue, 175, 1ère rue - 06510 CARROS).

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Branda, Madame Christine Beille Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino et Madame Audrey Legeret

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

